

Direction des collectivités et de l'appui territorial

Bourg-en-Bresse, le 13 juillet 2021

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées Affaire suivie par : Mme MAGNIEN

Tél: 04 74 32 30 17

E-mail: veronique.magnien@ain.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Projet: Restructuration d'un élevage porcin.

Localisation : 1125 B route de la Richardière – 01270 DOMSURE

Pétitionnaire : SCEA ROBIN - Ferme de la Richardière

L'autorité environnementale a reçu le dossier le : 13 juillet 2021

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 16 août 2021

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La préfète Pour la préfète et par délégation, Le chef de bureau,

Charles BROZILLE